

**RAPPORTEUR : Madame Nelly CASSAN-FAUX**

**OBJET : Maison de Santé pluri-disciplinaire  
Avenants n°1 des lots 1,4,5,7,9 et 10 aux marchés de travaux**

*Mesdames, Messieurs,*

*Par délibération n°11 du 5 juillet 2012, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'un marché à procédure adaptée.*

*Le montant initial des marchés de travaux s'élevait à 733 516,92 € TTC pour les 10 lots .*

*Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires pour un montant de 23 215,37 € HT soit 27 765,58 € TTC d'où une augmentation globale des marchés de 3,78 % et concernent notamment :*

- Le lot 1 maçonnerie : remplacement d'un plancher bois fortement dégradé par un dallage béton avec une isolation polystyrène et modification d'appuis de fenêtre béton sur la façade est,*
- Le lot 4 menuiserie intérieure / extérieure bois : condamnation provisoire des menuiseries extérieures durant la réfection des façades, dépose du plancher bois fortement dégradé, modification des portes d'entrée de la façade sud selon les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France après passation des marchés,*
- Le lot 5 ouvrages plaque de plâtre : fourniture et la pose d'un plafond coupe-feu 1 heure, plaque de plâtre en remplacement de l'enduit coupe-feu prévu à l'origine suite aux prescriptions du bureau de contrôle,*
- Le lot 7 revêtement de sols souples et carrelage : grenailage du sol existant relatif à la pose du revêtement de sol,*
- Le lot 9 électricité / ventilation : doublement des comptages fluides (médecins, infirmières) non prévu à la passation des marchés,*
- Le lot 10 plomberie / sanitaire / chauffage réversible : doublement des comptages fluides (médecins, infirmières) non prévu à la passation des marchés.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 20 du Code des marchés publics, relatif aux avenants,

**CONSIDÉRANT** les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés de travaux comme indiqué ci-dessous :

**Commune de CHATELLERAULT****Délibération du conseil municipal****du 23 mai 2013****n° 15****page 2/2**

Lots	Entreprises	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Montants avenants n°1 T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% de variation
1 – maçonnerie	VEDIER	52 934,04 €	2 735,97 €	55 670,01 €	5,17%
4 – menuiserie intérieure et extérieure bois	BOURDON	104 503,48 €	7 612,71 €	112 116,19 €	7,28%
5 – ouvrage plaques de plâtre	RAMBAULT	59 045,35 €	432,12 €	59 477,47 €	0,73%
7 – revêtement sol souple / carrelage	BATISOL PLUS	26 943,64 €	2 315,46 €	29 259,10 €	8,59%
9 – électricité / ventilation / courant faible	LUMELEC	67 849,65 €	5 500,05 €	73 349,70 €	8,11%
10 – plomberie / sanitaire / chauffage réversible	EIFFAGE	88 620,24 €	9 169,27 €	97 789,51 €	10,35%
<b>Montant total avenants n°1 TTC</b>			<b>27 765,58 €</b>	<b>427 661,98 €</b>	<b>3,78%</b>

Le Conseil municipal ayant délibéré, autorise le Maire ou son représentant, à signer les avenants n°1 aux marchés correspondants pour les montants indiqués ci-dessus.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 12/2313/P1057/5500.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous-préfecture, le 31/05/2013 n° 3962  
Publié au siège de la mairie, le 03/06/2013

Pour ampliation  
Pour le président et par délégation  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER